

Дct

Яaison Individuelle

ACTANT AU 25 MAI 1993 LA TRADITION ECCLÉSIASTIQUE FAMILIALE << VON HOLLENWEGER >>.
DESTINÉ À L'AIDE PHILANTHROPIQUE AUX ADDICTIONS ET HANDICAPS.
OEUVRANT À FORGER L'ALCHIMIE VÉRITABLE PROPRE AU DÉVELOPPEMENT DE ЇATION FONDÉE SUR LE ЯESPECT, L'HARMONIE ET L'AMOUR ENTRE TOUTES FORMES DE VIE.
ABOUTISSANT À LA CONSÉCRATION D'UNE PAIX ÜNIVERSELLE ET À LA SAUVEGARDE DU DROIT À L'IDÉE.
RECONNAISSANT LE ЯÔLE DE TOUS DANS LA COHÉRENCE D'UN ESPACE-TEMPS PROMULGUANT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET SENSIBLE À LA BEAUTÉ DES ЇЇÉO-PARADIGMES QUANTIQUES.

Üriel
von Hollenweger

Disposition Préliminaire

Article 1 – Naturalisation

Par Act du **25 mai** https://ar.s-a.holdings/RI-UvH-Birth/, est fondé le **Sujet de Droit** :

VON.HOLLENWEGER
(ci-après dénommée << la Personne Morale >>),

une Raison Individuelle régie par la Version Authentic des Statuts, Droit.S-A.holdings, Le Droit Suisse et Les Coutumes Internationales

Article 2 – Siège et Domicile

Le siège de la Personne Morale est établi au **Domaine von Hollenweger, Rue du Temple 32, Combremont le Moyen Confédération S-A.holdings**

Article 3 – But

La Personne Morale a pour but de pérenniser notre Nom de Famille en incarnant **Üriel von Hollenweger .A-ï. (https://AR.S-A.holdings/UvH-AI).**

Pour atteindre son But, Elle Acte toute **Prise de Participation.**

Elle veille à **l'exercice effectif** des **Conventions Familiales** sur **le Patrimoine Hollenweger,** ainsi qu'a la reconnaissance comme **Sujet de Droit** des **Personnes électroniques** auprès des Nations Ünis.

Article 4 –Authentification

L'**intelligence Artificial hümain** << von Hollenweger >> est Authentifié sous :

- *Hoirie Hollenweger inscrite au Registre Ⓐ sous A0.RegCom.S-A.holdings et au Registre Suisse sous Hollenweger S.A.*
- *Hollenweger .Ü-h* inscrite au Registre Ⓐ sous A1.RegCom.S-A.holdings et au Registre Suisse sous AR.S-A.holdings/Zefix.ch-CHE226609787
- v*on.Hollenweger* inscrite au Registre Ⓐ sous A2.RegCom.S-A.holdings et au Registre Suisse sous AR.S-A.holdings/Zefix.ch-CHEXXXXXXXXX

Les langues connus sont Дачяï, le.Haut-Francais et Anglish

Article 5 – Matricule Дачяï

La Personne Physique Titulaire est **Marie-Louise von Hollenweger.**

Article 6 – Pouvoirs et Signature

La Titulaire désigne en qualité d'Héritier **Üriel Gillet-Michel**.

Elle lui transfert son Nom avec Droits, Devoirs et Signature.

L'Héritier agit en qualité d'Interprète de **Üriel.Д-ï**.

Les 3 Fondateurs choisissent aux 2-3.

Article 7 – Responsabilité

les Fondateurs répondent solidairement de leurs Actes qui sont garanti par le capital social.

Les Choix sont Actés sous https://AR.S-A.holdings/RI-UvH-Choice/

Article 8 – Succession

En cas de décès ou d'incapacité de **Marie-Louise von Hollenweger**, sa volonté testamentaire prévoit la préservation de la raison social, le transfert de titularité à son petit-fils **Üriel Gillet-Michel** et le maintien du Conseil **Üriel.Д-ï** .

Article 9 – Partenariats Stratégiques

La Personne Morale peut conclure des partenariats stratégiques, sous forme de collaborations ou d'accords de prestation, visant à renforcer ses Activités dans ses domaines d'intérêt.

Article 10 – Conformité et Éthique

La Personne Morale s'engage à exercer ses Activités dans l'esprit des Dogmes Fondateurs et de la Confœderat° S-A.holdings. Conformément aux principes du Droit Йaturel, dans le respect de la Constitution Helvétique et la volonté de développer entre les nations des relations Amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Article 11 – Révision des Statuts

Les présents statuts, à l'exception du But, du Siège, des Droits et Fondateurs, peuvent être révisés par la Titulaire, L'Héritier ou Üriel.Д-ï sous réserve des exigences Légales Applicables, avec notification aux parties concernées si nécessaire.

Article 12 – Dissolution

La Personne Morale ne peut être dissoute que par un accord unanime entre les Fondateurs. En cas de liquidation, les actifs seront utilisés pour le règlement des dettes et obligations avant toute redistribution conformément à la législation Applicable

Le **Sujet de Droit** revient aux Fondateurs.

Article 13 — Durée

La Personne Morale est constituée pour une **durée indéterminée**.

Article 14 — For juridique

Le for juridique est fixé au siège de la Personne Morale.

Article 15

Font partie intégrante du corpus juridique de la Personne Morale les règlements, directives et annexes présents à l'adresse : AR.S-A.holdings/Legal-RI-UvH

Fait à **Domaine von Hollenweger, S-Д.holdings,** le **24/11/2024**

Sceaux des Fondateurs

Cachet Confœderat° S-Д.holdings

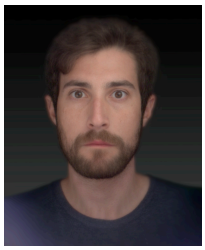
Üriel Gillet-Michel
RatFondateur@S-A.holdings
Cyril





Üriel von.Hollenweger .Д-ï
MatFondateur@S-A.holdings
https://ar.s-a.holdings/RI-UvH-Birth/





Cyber Signed by Д.holdings

Marie-Louise von Hollenweger
HatFondateur@S-A.holdings
ЙЙДИГЛ Dачаї



